

Développement
des territoires

Nos Réf.
RJ/TF/FSA/NR
26-510-180
Dossier suivi par :
Flore SAINT-ANDRE
☎ 04 77 92 12 12

Mairie de Sury le Comtal
A l'attention de Mme LAMOTTE
Commissaire enquêtrice/projet
Valforez
Place de l'Hôtel de Ville
42450 SURY LE COMTAL

A Saint-Priest-en-Jarez,
Le 23 juillet 2026

Objet : SURY-LE-COMTAL : consultation du public sur la
demande d'autorisation environnementale présentée par la
société VALFOREZ/ N°SPM 01/2026

Siège Social
43 avenue Albert Raimond
BP 40050
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
Fax : 04 77 92 12 78
Email : cda42@loire.chambagri.fr
Site Web :
loire.chambres-agriculture.fr

Antenne FEURS
3 Rue du Colisée
42110 FEURS
Fax : 04 77 26 63 60

Antenne PERREUX
714 C, Rue du Commerce
42120 PERREUX
Fax : 04 77 71 91 67

N° de téléphone unique :
04 77 92 12 12

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 210 011 00021
NAF 9411Z
N° TVA intracommunautaire :
FR 93 1842 10011
N° d'existence organisme de
formation B242P001342

Madame la Commissaire enquêtrice,

Pour faire suite à la consultation publique concernant la
demande d'autorisation environnementale présentée par la
société VALFOREZ, je souhaite faire les remarques suivantes :

Ce site, situé à proximité immédiate de l'artère d'irrigation de
L'Hôpital, est identifié, depuis plusieurs années, comme
stratégique pour le développement de capacité de stockage de
l'eau. Dans un contexte de tensions hydriques croissantes, la
création de nouveaux ouvrages de stockage s'avère
particulièrement longue, complexe et coûteuse. Dès lors, la
valorisation de sites existants, tels que cette ancienne carrière
d'argile, constitue une opportunité rare qu'il convient de
préserver et d'étudier prioritairement.

Le projet de remobilisation de cette carrière, porté par le SMIF,
en vue d'améliorer le pilotage du canal du Forez s'inscrit
pleinement dans les objectifs d'économie d'eau et de résilience
du territoire.

Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à :
M. le Président de la Chambre d'Agriculture
43 avenue Albert Raimond - BP40050 - 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX



Cette vocation hydraulique, essentielle pour l'agriculture et la sécurité alimentaire locale, doit être intégrée de manière prioritaire dans l'analyse des alternatives, comme l'a d'ailleurs souligné la CLE.

L'implantation d'une ISDI sur ce site priverait le territoire d'un levier stratégique d'adaptation au changement climatique et est en totale contradiction avec les enjeux agricoles, hydriques et territoriaux identifiés.

Au titre de l'urbanisme, lors de la consultation des personnes publiques associées pour le PLUi de Loire Forez Agglomération, j'avais déjà indiqué, en février 2026, l'intérêt de ce secteur pour un projet agricole et demandé les ajustements nécessaires comme indiqué ci-dessous :



L'exploitation de la carrière est terminée, je demande la suppression de la trame « carrière » sur le secteur revenu à l'agriculture. Un projet agricole risque de voir le jour.

Extrait de l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le PLUi de Loire Forez Agglomération

Au regard de ces éléments, la Chambre d'Agriculture de la Loire émet un avis défavorable sur ce projet d'ISDI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Rémi JOUSSERAND